



Par qui doit on se faire représenter lors d'un partage d'héritage

Par **Alexia**, le **03/05/2008** à **18:22**

Bonjour, ma mère vient de décédée.. Il va être question dans les prochains jours, du partage de l'héritage. Seulement, la relation avec mes frères et soeurs se trouve très froide et je souhaiterai me faire représenter par une personne lors de la succession. rnou dois je m'adresser? dois je prendre un avocat ou aller voir un notaire?rnmerci pour vos réponses.

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **08:37**

Bonjour,rnrnJe vous conseille de vous mettre en rapport avec votre NotairernrnJe vous souhaite bon couragernrnly31